



RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

■ Caractéristiques principales du produit

Pourquoi souscrire ?

L'assurance Responsabilité des Dirigeants a été conçue afin de protéger les dirigeants de société face aux mises en causes personnelles susceptibles d'intervenir dans le cadre de leur activité. Au titre de la garantie, ce contrat assure notamment la prise en charge des frais de défense, des dommages et intérêts et contribue ainsi à la protection du patrimoine du dirigeant.

Une assurance qui anticipe pour mieux vous protéger

Si la prime est réglée par l'entreprise, la définition très large de ce contrat unique permet de garantir non seulement les dirigeants de droit et de fait mais aussi toute personne exerçant une délégation de pouvoir au sein de l'entité souscriptrice.

Les bénéfices clients

- Une formule novatrice pour protéger le patrimoine personnel des dirigeants face aux risques inhérents à l'exercice de leur fonction.
- La prise en charge des frais de représentations sans attendre une mise en cause formelle.
- La prise en charge des frais d'accompagnement psychologique et des frais de réhabilitation à l'image.
- Le paiement des dommages et intérêts dans le cadre de la procédure civile.
- Règlement des frais de défense par l'assureur au fur et à mesure de la procédure.

■ Périmètre, cibles et préconisations

- Les dirigeants de droit ou de fait de toutes sociétés à l'exception des sociétés financières, des courtiers d'assurance et des entreprises individuelles.
- Chiffre d'affaires maximum de l'entreprise 10 000 000 €.

■ Cotisation (prime annuelle TTC)

| Montant de garantie | Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 000 000 € | Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires varie entre 1 000 000 € et 10 000 000 € |
|---------------------|---|---|
| ■ 300 000 € | 530 € | 580 € |
| ■ 500 000 € | 630 € | 685 € |
| ■ 1 000 000 € | 680 € | 845 € |

■ Garanties

| | |
|--|---|
| Réclamation contre une personne assurée | ✓ |
| Couverture entité extérieure | ✓ |
| Faute liée à l'emploi | ✓ |
| Frais de défense | ✓ |
| Frais dommageable non séparable des fonctions | ✓ |
| Frais de représentation | ✓ |
| Frais de défense dans le cadre d'une pollution | ✓ |
| Frais d'assistance psychologique | ✓ |
| Aide à la réhabilitation du dirigeant | ✓ |
| Frais de défense additionnels | ✓ |

Mentions légales :

Le contrat d'assurance Véhicule de collection est assuré par L'Équité, Société Anonyme au capital de 18 469 320 euros - Entreprise régie par le Code des assurances.
B 572 084 697 RCS Paris - Siège Social : 7 boulevard Haussmann - 75442 Paris Cedex 09. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.